



## Communiqué du Maire, Michel LEBouc

Magnanville, le 23 mars 2020

### DISPOSITIFS MIS EN PLACE A MAGNANVILLE : POINT DE SITUATION AU 23 MARS

La municipalité s'engage pour répondre aux besoins des Magnanvillois pendant le confinement : informations utiles et dispositions mises en place.

#### **Livraison de courses et de médicaments pour les séniors**

La crise sanitaire que nous traversons fragilise particulièrement nos aînés avec des règles de confinement strictes qui les isolent et les précarisent lorsqu'il s'agit de se déplacer pour les achats de première nécessité. Afin de soutenir cette population, la municipalité met en place un dispositif qui permet à des aînés de profiter de la solidarité de bénévoles pour faire leurs courses.

#### **Comment ça marche ?**

La ville mettra en lien les séniors et les bénévoles. Chaque aidant devra fournir à la municipalité la copie de sa carte d'identité, pour sécuriser la démarche et établir un document attestant qu'il est autorisé à faire les courses pour le tiers. Cette attestation devra être présentée au passage en caisse du magasin Auchan qui est le commerce partenaire de la Ville dans ce dispositif. La pharmacie de l'Ouest est également partenaire pour permettre le retrait de médicaments.

**Ce service est exclusivement réservé aux personnes isolées dont l'entourage ne peut pas se déplacer. Pour vous inscrire comme bénévole ou sénior, contactez la mairie au 01.30.92.87.27.**

**A noter :** La mise en place des trois points de vente de pain supplémentaires tous les matins dans la ville continue à être effective. Le marché des producteurs locaux de mars est quant à lui annulé.

## Collecte des déchets et encombrants

La prochaine collecte des encombrants à Magnanville est prévue les 25 et 27 mars (selon secteur – se référer au calendrier de collecte disponible sur le site Internet Magnanville). Pour le moment et jusqu'à nouvel ordre, les équipes du service déchets de la Communauté urbaine GPS&O réussissent à maintenir l'ensemble des collectes, telles que prévues au calendrier. Afin d'assurer la continuité de cette activité dans de bonnes conditions, les habitants sont encouragés à faire preuve de civisme. Restez informés sur [www.gpseo.fr](http://www.gpseo.fr).

## Respect des consignes de confinement - #RestezChezVous

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

- ✓ Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- ✓ Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- ✓ Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- ✓ Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables, ou pour un motif familial impérieux, dûment justifié, à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- ✓ Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

**Les ASVP (Agents de Sûreté de la Voie Publique), en lien avec la Police Nationale sont mobilisés pour faire des rondes sur la commune et s'assurer que les consignes de confinement sont respectées, une médiation qui passe aussi par les élus présents sur le terrain. Ils sont relayés le soir et le weekend par la société de médiation Conexia.**

